

1 - DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil

1.1 - Soutenir l'offre d'accueil individuel et collectif

PE 1.1.1 - SOUTENIR L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

DIAGNOSTIC

- Baisse de l'effectif général d'assistants maternels et situation d'alerte sur certains territoires ayant une forte proportion d'assistants maternels en âge de partir à la retraite.
- Baisse de l'activité des assistants maternels.
- Baisse de l'attractivité des assistants maternels.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- L'accueil individuel (assistants maternels) constituant une part essentielle de l'offre d'accueil, la baisse de l'activité conjuguée à la baisse de l'effectif accroît les difficultés d'accès à l'emploi pour les parents.
- L'enjeu est à la fois de promouvoir le métier d'assistant maternel auprès des nouveaux parents, de susciter de l'intérêt pour ce métier de la petite-enfance et de pallier la diminution du nombre d'assistants maternels. Certains territoires sont caractérisés par la prépondérance de l'accueil individuel dans l'offre d'accueil, conjuguée à une forte proportion d'assistants maternels en âge de partir à la retraite : ces territoires sont dans une situation critique de perte de capacité d'accueil qu'il faut tenter de compenser.

PUBLICS ET TERRITOIRES

➔ Tous les territoires avec une vigilance accrue sur les territoires les plus faiblement dotés en modes d'accueil, notamment les 7 communes définies comme très prioritaires (Villefranche-sur-Saône, Lyon 8^{ème} limité au périmètre Cité Educative, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, St-Fons et Givors) et les territoires qui connaissent une décroissance rapide des effectifs d'assistants maternels.

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Direction Santé PMI Métropole
- ➔ Conseil Départemental
- ➔ Caf du Rhône
- ➔ Collectivités locales volontaires

ACTION 1

Actions de promotion du métier d'assistant maternel :

- ➔ Maintenir la semaine annuelle des assistants maternels.
- ➔ Créer une journée des Relais Petite-Enfance (RPE)*.
- ➔ Développer des vidéos de promotion.
- ➔ Réaliser une campagne Métropole de Lyon / Conseil Départemental de promotion du métier.
- ➔ Créer un flyer Caf qui récapitule les aides financières mobilisables auprès de différentes institutions pour le recours à un assistant maternel.
- ➔ Rassurer les parents sur les risques associés à une crise sanitaire en accompagnant les assistants maternels.

ACTION 2

Actions de lutte contre le chômage et la sous-activité :

- ➔ Relancer les initiatives en lien avec Pôle Emploi sur les territoires fragilisés, afin de favoriser l'emploi des assistants maternels.
- ➔ Mobiliser la formation continue relative à la préparation aux entretiens avec les familles.
- ➔ Modifier le projet des Relais Petite-Enfance (RPE) et intégrer ces thématiques dans les Conventions Territoriales Globales (CTG) nouées entre les collectivités locales et la Caf.
- ➔ Poursuivre le groupe de travail RPE.
- ➔ Réaliser une analyse croisée des données statistiques sur l'activité des assistants maternels, issues des fichiers Pôle Emploi, Caf, PMI et Observatoire des emplois de la famille.

ACTION 3

Actions à destination des territoires marqués par une forte proportion d'assistants maternels de plus de 60 ans :

- ➔ Prendre en compte la problématique et les pistes de résolution dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG).
- ➔ Intégrer dans les missions du Relais Petite Enfance (RPE)

* Les Relais d'Assistants Maternels (RAM) sont renommés Relais petite-enfance (RPE) conformément au projet de loi pour l'accélération et simplification de l'action publique de 2020.

I-DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Relais petite-enfance (RPE)
- ➔ DIRECCTE et PAJEMPLOI
- ➔ Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) et Particulier Emploi
- ➔ Pôle Emploi
- ➔ Guichets uniques/ Points information petite-enfance

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf
- ➔ Métropole de Lyon
- ➔ Conseil départemental
- ➔ Ressources humaines FEPEM et IPERIA (Plateforme nationale de professionnalisation de l'emploi à domicile)

ACTION 4

Actions à destination des Relais Petite-Enfance (RPE) :

- ➔ Créer un groupe de travail visant à identifier les territoires qui sont sur-couverts pour envisager une conversion totale ou partielle en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).
- ➔ Intervenir sur ceux qui sont sous-couverts - au regard du public potentiel - pour améliorer la fréquentation.

Actions à destination des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) :

- ➔ Promouvoir l'accès à la formation certifiée travailler en Maison d'Assistants Maternels pour les assistants maternels souhaitant créer une MAM.
- ➔ Proposer à chaque MAM un temps d'échange visant à prévenir les difficultés de collaboration entre assistants maternels et avec les parents et faciliter l'accès à la formation continue.
- ➔ Conseil Départemental : Mettre en place un évènement partenarial régulier de soutien et de coordination en direction des MAM.

ACTION 5

Actions à destination des assistants maternels en activité :

- ➔ Promouvoir le développement de l'analyse de la pratique dans les Relais petite-enfance.
- ➔ Permettre l'accès ciblé à des formations qualifiantes sur des parcours innovants créés par IPERIA (Plateforme nationale de professionnalisation de l'emploi à domicile) dans le cadre du mandat délégué par la branche des assistants maternels du particulier employeur.
- ➔ Conseil Départemental : Accompagner et valoriser les pratiques professionnelles à l'occasion de rencontres d'assistants maternels autour de l'actualité professionnelle. Valoriser également les projets des territoires, les outils et les ressources professionnels proposés sur le site Internet du Conseil Départemental.
- ➔ Conseil Départemental : Mettre en place une charte de l'accompagnement à l'agrément d'assistant maternel, co-construite avec les assistants maternels, les RPE et les services PMI.

ÉCHÉANCES

- ➔ Actions 1, 2 et 5 : Durée du SDSF
- ➔ Actions 3 et 4 : 2021

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

➔ Modération de la baisse de l'effectif et de la sous-activité

- Nombre d'assistants maternels en activité
- Évolution du nombre d'heures de travail des assistants maternels
- Taux de couverture en Relais Petite-Enfance (RPE)
- Nombre d'assistants maternels ayant participé au moins une fois à une action proposée par les RPE
- Évolution de la part de parents d'enfants de moins de 3 ans ayant recours à un assistant maternel
- Nombre de partenariats avec des antennes locales de Pôle Emploi

➔ Émergence de solutions d'accueil alternatives sur les territoires qui concentrent une forte proportion d'assistants maternels âgés

- Taux d'évolution de la part d'assistants maternels de plus de 60 ans par territoire